

Budgétisation socialement inclusive et sensible au genre



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Direction du développement
et de la coopération DDC



FICHE THÉMATIQUE DE LA DDC

**Élaborée par les réseaux pour l'égalité
entre hommes et femmes et pour la
démocratisation, la décentralisation et
la gouvernance locale**

Avril 2019

La présente fiche thématique, destinée aux services de la DDC, vise à présenter les principaux enjeux, le cadre analytique et les bonnes pratiques pour intégrer la budgétisation socialement inclusive et sensible au genre (BSI/BSG) dans la conception des programmes et des projets de la DDC. Elle contribue au parcours d'apprentissage du réseau pour l'égalité entre hommes et femmes et du réseau pour la démocratisation, la décentralisation et la gouvernance locale de la DDC en matière de budgétisation socialement inclusive et sensible au genre.

Principaux enjeux

La conception d'un programme ou d'un projet d'intervention visant à promouvoir et renforcer la BSI/BSG doit s'articuler autour quatre axes analytiques : la coordination entre les échelons local et national, les recettes et les dépenses budgétaires, l'engagement auprès des titulaires de droits et des détenteurs d'obligations et le suivi de chaque étape du cycle budgétaire (planification, mise en œuvre et suivi).



Échelons local et national

Les efforts de budgétisation socialement inclusive et sensible au genre au sein des municipalités et autres collectivités locales sont étroitement liés aux processus nationaux de gestion des finances publiques. À l'échelon local, l'accent est généralement mis sur les processus de planification et de budgétisation participatifs et sur l'utilisation d'outils de responsabilité sociale pour exiger des collectivités locales qu'elles rendent des comptes aux citoyens. Il est toutefois essentiel de coordonner les différentes interventions locales au niveau national, car les budgets et les dépenses des collectivités locales ne représentent qu'une petite fraction des budgets nationaux. Si les budgets nationaux ne tiennent pas suffisamment compte des besoins des femmes et des groupes marginalisés, ou si les fonds décentralisés affectés aux municipalités ne sont pas suffisants, les interventions locales de BSI/BSG auront un impact moindre.

Recettes et dépenses

Il est impératif d'analyser à la fois les recettes et les dépenses dans les budgets publics, car tant les politiques de recettes et que celles de dépenses peuvent présenter des discriminations sociales et sexistes implicites ou explicites. Il se peut, par exemple, que les règles de l'impôt sur le revenu privilégient les hommes mariés et nuisent aux familles monoparentales. Les femmes sont moins nombreuses à posséder des biens

et elles jouissent de droits de propriété moins favorables. De plus, dans les pays à faible revenu, la grande majorité d'entre elles travaillent dans l'économie informelle. Il faut donc tenir compte de ces faits lors de la conception des allègements fiscaux, des politiques en matière de TVA et des mécanismes de redistribution des revenus reposant sur la fiscalité. La manière dont les politiques de recouvrement des recettes sont appliquées, notamment en vue de mobiliser davantage de ressources intérieures dans les pays en développement, doit faire l'objet d'un suivi attentif, ceci dans le but de s'assurer que les personnes vulnérables ou travaillant dans l'économie informelle ne sont pas pénalisées. S'agissant des dépenses, les services publics répondent souvent aux besoins prioritaires des hommes. Si la présente fiche thématique est essentiellement consacrée à la budgétisation et aux dépenses, rappelons qu'il est essentiel de veiller à ce que les investissements publics sensibles au genre tiennent compte aussi bien des recettes que des dépenses.

Titulaires de droits et détenteurs d'obligations

Conformément à l'approche de la BSI/BSG fondée sur les droits de l'homme, les projets doivent mettre l'accent sur l'autonomisation des titulaires de droits, ainsi que sur le renforcement de la capacité des détenteurs d'obligations à mettre en œuvre une budgétisation socialement inclusive et sensible au genre. Pour cela, il s'agit d'une

part de donner aux titulaires de droits les moyens de connaître, de revendiquer et d'exercer leurs droits d'accès à des services socialement inclusifs et sensibles au genre et d'autre part de renforcer la capacité des détenteurs d'obligations à remplir leurs devoirs en matière de droits de l'homme, en particulier celui de fournir un accès à des services publics abordables et de qualité, tout en promouvant des processus de planification et de budgétisation participatifs et des mécanismes de responsabilité envers les citoyens.

Suivi de chaque étape du cycle budgétaire

Pour que la BSI/BSG ait un effet optimal, il est préférable de concevoir et de mettre en œuvre des interventions à toutes les étapes du cycle budgétaire. Grâce à des processus de planification et de budgétisation participatifs, les budgets municipaux peuvent mieux répondre aux besoins des femmes, des jeunes et des personnes marginalisées en prévoyant des services tels que des centres de loisirs pour les jeunes, des équipements collectifs, des écoles enfantines et des structures d'accueil pour les personnes âgées et les malades. Mais en l'absence de solides processus de responsabilité sociale aux étapes d'exécution et de contrôle budgétaires, il se peut que les investissements publics en faveur de la BSI/BSG n'atteignent pas leur objectif et/ou que la qualité des services publics demeure insuffisante.

1. Qu'est-ce que la budgétisation socialement inclusive et sensible au genre ?

La BSI/BSG vise à favoriser l'inclusion sociale et l'égalité entre les femmes et les hommes par une prise de décision et une gestion des finances publiques solidaires. **La budgétisation socialement inclusive** peut être définie comme un processus permettant de mieux prendre en compte les droits de tous les groupes de population, en particulier les pauvres et les marginalisés, dans l'élaboration des politiques publiques, notamment dans le budget de l'État. Des individus peuvent être victimes d'exclusion sociale en raison de multiples facteurs identitaires, tels que l'âge (enfants, personnes âgées), l'appartenance ethnique, la caste, le sexe, le handicap ou la situation

géographique/territoriale. **La budgétisation sensible au genre** consiste pour sa part à intégrer la dimension de genre dans les processus budgétaires. Il faut pour cela évaluer les budgets et les processus décisionnels connexes en intégrant cette perspective à toutes les étapes du processus budgétaire et en restructurant les recettes et les dépenses de façon à favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes. À titre d'exemple, les allocations budgétaires pour l'aide aux personnes âgées ou la garde d'enfants ont une incidence directe sur les femmes qui ont des personnes à charge, car de tels investissements permettent aux femmes de disposer de plus de temps et de

participer plus activement au marché du travail rémunéré. Les praticiens croient souvent à tort que la BSI/BSG prend seulement en considération les besoins des femmes et des groupes marginalisés, et qu'une budgétisation sensible au genre nécessite de créer des lignes budgétaires distinctes pour les femmes et les groupes vulnérables. Dans la mesure où la BSI/BSG exige une analyse approfondie des priorités d'action et de la manière dont elles sont traduites dans les budgets, elle peut au contraire instaurer l'équité et la justice pour tous les citoyens. Il s'agit là d'une des principales fonctions de la gestion du secteur public.

2. Pourquoi la budgétisation socialement inclusive et sensible au genre est-elle importante ?

Une budgétisation socialement inclusive et sensible au genre est essentielle à la promotion des droits de toutes les personnes – hommes, femmes, jeunes et membres de groupes en situation d'exclusion sociale – car elle vise à assurer des résultats socio-économiques équitables pour toutes et tous. En veillant à ce que les décisions en matière de dépenses publiques soient inclusives, la BSI/BSG contribue à l'efficacité des proces-

sus de gouvernance pour l'ensemble des citoyens. Lorsque les budgets ne tiennent pas compte de la spécificité de genre et des facteurs d'exclusion sociale, il est peu probable que les dépenses publiques répondent aux besoins des personnes marginalisées et qu'elles améliorent leurs conditions de vie et leur situation dans la société. Les dépenses publiques qui ignorent la spécificité de genre sont même susceptibles de

creuser les inégalités structurelles entre les différents groupes sociaux. La BSI/BSG constitue donc un processus d'**économie politique** pertinent puisqu'elle correspond à un mode de prise de décision qui établit un ordre de priorité pour l'allocation des ressources financières disponibles, souvent limitées.

Le **Programme d'action d'Addis-Abeba**, qui fournit un cadre mondial pour le financement du développement, met l'accent sur la nécessité d'accroître les investissements et de mobiliser des ressources financières supplémentaires pour combler le déficit de financement en vue de parvenir à l'égalité entre les femmes et les hommes et à l'autonomisation des femmes et des filles. Il propose de promouvoir et d'institutionnaliser une gestion des finances publiques et un suivi des dépenses publiques (dans tous les secteurs) tenant compte de la dimension du genre. La budgétisation socialement inclusive et sensible au genre contribue également à la réalisation de l'**Agenda 2030 pour le développement durable** en garantissant que personne ne soit laissé de côté.

- **L'objectif 5 (égalité entre les sexes)** et les cibles 5.4 et 5.5 en particulier consistent à faire une place aux soins et travaux domestiques non rémunérés et à les valoriser, par l'apport de services publics, d'infrastructures et de politiques de protection sociale, ainsi qu'à garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique.
- **L'objectif 10 (réduction des inégalités)** vise à favoriser l'inclusion sociale, économique et politique de tous les membres de la société, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion et de leur situation économique ou autre.
- **L'objectif 16 (avènement de sociétés pacifiques, justes et inclusives)** met l'accent sur l'importance de l'inclusion et de la non-discrimination dans la gestion des affaires publiques, et notamment sur la mise en place d'institutions efficaces, responsables et transparentes (cible 16.6) et sur la prise de décision dynamique, ouverte, participative et représentative (cible 16.7).

3. Comment faut-il analyser et aborder la budgétisation socialement inclusive et sensible au genre ?

Lors de la planification et de la conception des interventions dans le domaine de la BSI/BSG, il convient d'analyser et d'aborder les différents enjeux principaux dans le cadre des programmes et des projets visant à mettre en place des systèmes de BSI/BSG efficaces.

Cadre juridique de la BSI/BSG

Un cadre juridique propice à une gestion participative, transparente et inclusive des finances publiques et du secteur public constitue un vecteur d'efficacité important pour les programmes et les projets de BSI/BSG. Dans de nombreux pays, les pouvoirs publics ont institué ou sont en train d'instituer un cadre législatif national pour une budgétisation sensible au genre. En revanche, la budgétisation socialement inclusive ne fait généralement pas l'objet d'un texte législatif. Alors que la plupart des pays ont adopté des politiques nationales d'égalité des genres, les besoins spécifiques des femmes et des personnes en situation d'exclusion sociale sont loin d'être systématiquement pris en compte. Certaines législations nationales qui comportent des dispositions explicites concernant l'égalité entre les femmes et les hommes ont toutefois été progressivement renforcées par différents instruments, tels que des plans d'action stratégiques (Afghanistan), des rapports budgétaires nationaux sur l'égalité des genres (Bangladesh), un document sur le cadre budgétaire national (Bénin), une loi d'exécution budgétaire et un système d'information sur la gestion budgétaire (Bosnie et Herzégovine), une circulaire budgétaire (Burkina Faso) ou encore des lignes directrices sur la BSG (Népal).

Identification des groupes en situation d'exclusion sociale

Il n'est pas toujours aisé d'identifier les facteurs d'exclusion et les groupes en situation d'exclusion sociale car les définitions des personnes les plus pauvres et les plus marginalisées varient d'un pays à l'autre. Celles-ci peuvent inclure une multitude de critères et de groupes différents, tels que les personnes handicapées, les femmes dans le besoin, les chômeurs, les familles sans terre, les orphelins, les personnes âgées, les mendiants, les personnes déplacées et les réfugiés, les veuves, les personnes démunies, les enfants des rues et les individus et familles vivant sous le seuil de pauvreté. C'est pourquoi les programmes et les projets doivent soigneusement étudier les groupes ou les facteurs d'exclusion à cibler dans chaque contexte. Par ailleurs, il arrive souvent que les organismes publics ne disposent pas de données désagrégées ni de systèmes de suivi et d'évaluation efficaces qui permettent d'identifier les groupes vulnérables et d'évaluer dans quelle mesure ceux-ci sont inclus dans le processus de budgétisation et s'ils ont accès aux services publics.

Volonté politique, économie et pouvoir

Les difficultés de mise en œuvre des politiques d'égalité des genres et d'inclusion sociale sont souvent liées au manque de volonté politique ou d'adhésion des décideurs politiques et des fonctionnaires, d'où l'asymétrie fréquente entre la rhétorique officielle des pouvoirs publics et la mise en œuvre effective des politiques. On peut notamment expliquer cela par les facteurs suivants : manque de compréhension du rôle transformateur de la BSI/BSG dans la gestion des finances publiques et de la fonction publique ; préjugés et discrimination et, d'une façon plus générale, barrières culturelles empêchant de traiter les questions relatives au genre ou à l'inclusion sociale ; et protection des intérêts particuliers des sociétés patriarcales. Pour que les groupes vulnérables puissent bénéficier d'une justice sociale et économique, il est indispensable d'exercer une influence sur ceux qui détiennent le pouvoir et de rompre les rapports de force et les accords politiques favorisant l'exclusion. Les acteurs du développement sont donc incités à être attentifs aux relations de pouvoir et aux rapports de force qui existent entre les acteurs locaux, tant au sein de la société civile que des organismes publics. Un dialogue sensible à ces dynamiques peut permettre de corriger les asymétries de pouvoir entre les hommes et les femmes, et entre les différents groupes sociaux, mais aussi de façonner des comportements et des approches qui promeuvent l'égalité des genres et les droits des femmes. Seul un dialogue qui fait place à diverses perspectives locales peut induire des changements profonds et durables.

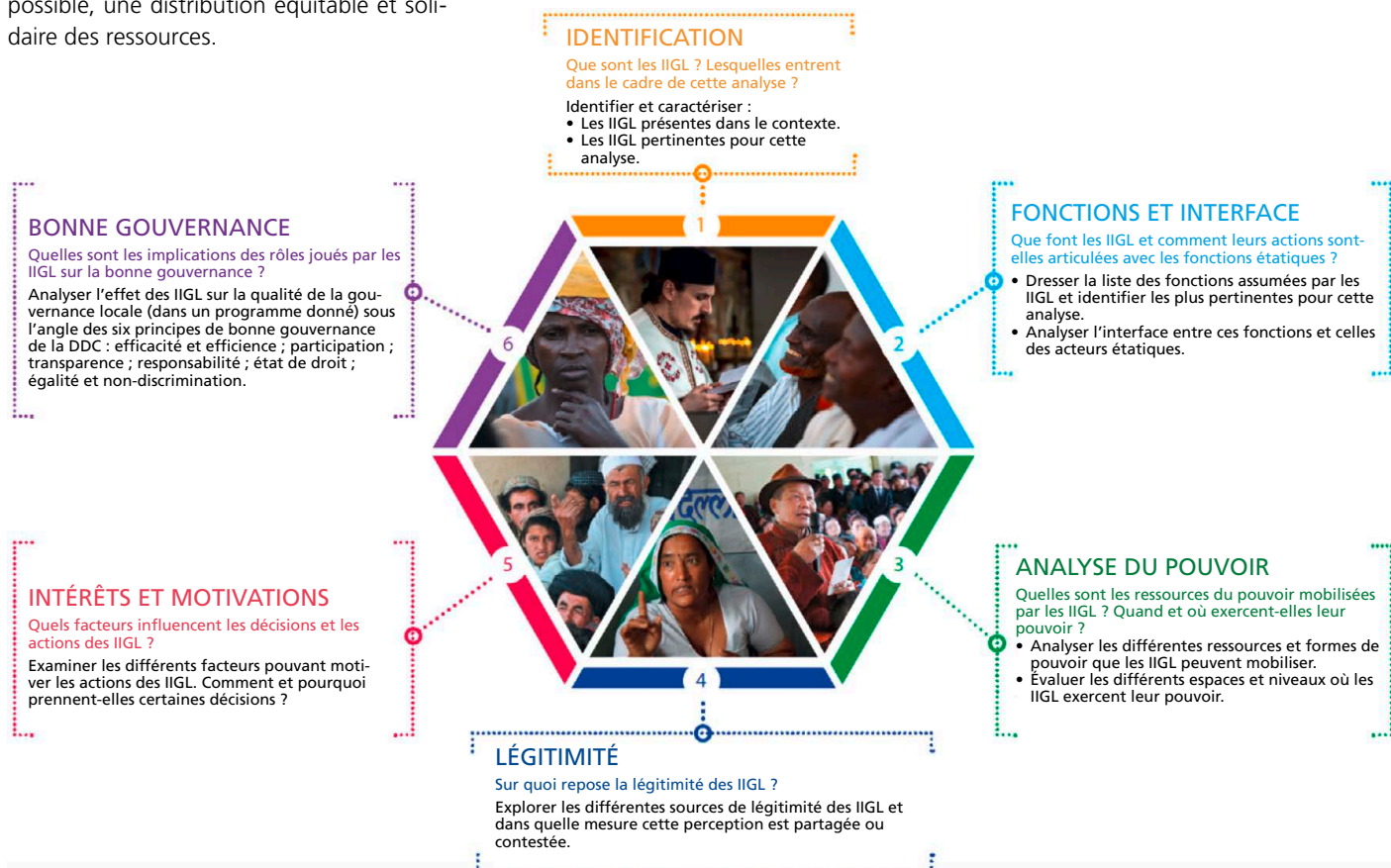
Au Bénin, une politique holistique de protection sociale fournit une liste de critères validés pour identifier les personnes vulnérables. Selon cette politique, toutes les personnes pauvres et socialement exclues sont considérées comme vulnérables : « [la] vulnérabilité est l'incapacité plus ou moins grande d'un individu, d'un ménage ou d'une population à faire face à un risque. Elle varie selon la nature des risques et les capacités des ménages et des individus. Il faut comprendre la vulnérabilité sur plusieurs dimensions : le statut économique du ménage, la résidence géographique, le genre, les étapes du cycle de la vie, le niveau d'instruction et des connaissances, les maladies chroniques, les handicaps, etc. ».

Contextes fragiles et institutions informelles de gouvernance locale

Les États fragiles ne parviennent généralement pas à fournir des services publics de manière efficace et équitable à tous les groupes sociaux et ethniques présents sur leur territoire. Une instabilité politique règne souvent dans ces pays, où la légitimité du pouvoir politique est contestée. L'économie politique de la BSI/BSG devient ainsi plus complexe dans les contextes fragiles et autoritaires. Il n'est pas rare d'y trouver des institutions informelles de gouvernance et des groupes ou autorités non étatiques qui se sont vu attribuer ou ont revendiqué certains pouvoirs gouvernementaux et administratifs. Ces institutions informelles de gouvernance peuvent exercer une influence considérable sur la participation d'une grande partie de la population aux processus de gouvernance, notamment sur l'accès aux informations, le vote aux élections et même le niveau de participation aux assemblées délibérantes. Tout processus de BSI/BSG doit prendre en compte ces dynamiques de pouvoir locales et reposer sur une gestion des programmes sensible aux conflits afin d'éviter une accentuation des clivages politiques et de promouvoir, si possible, une distribution équitable et solidaire des ressources.

Intégration de la BSI/BSG à toutes les étapes du cycle budgétaire

Les programmes et les projets risquent d'être moins efficaces si les activités de BSI/BSG sont menées de manière ponctuelle et isolée. L'intégration systématique des outils et des stratégies de BSI/BSG à toutes les étapes du cycle de gestion des finances publiques ne peut que renforcer l'adhésion des acteurs et donner des résultats plus probants. La plupart des interventions locales dans le domaine de la BSI/BSG mettent l'accent sur la participation aux processus de planification et de budgétisation, dans le cadre desquels les membres de la communauté sont consultés sur leurs besoins et priorités et sont invités aux consultations publiques sur le budget. Ces activités sont importantes, mais les mécanismes de surveillance citoyenne et de responsabilité sociale durant la phase d'exécution budgétaire contribuent aussi grandement au renforcement du contrat social et à l'amélioration des services publics.

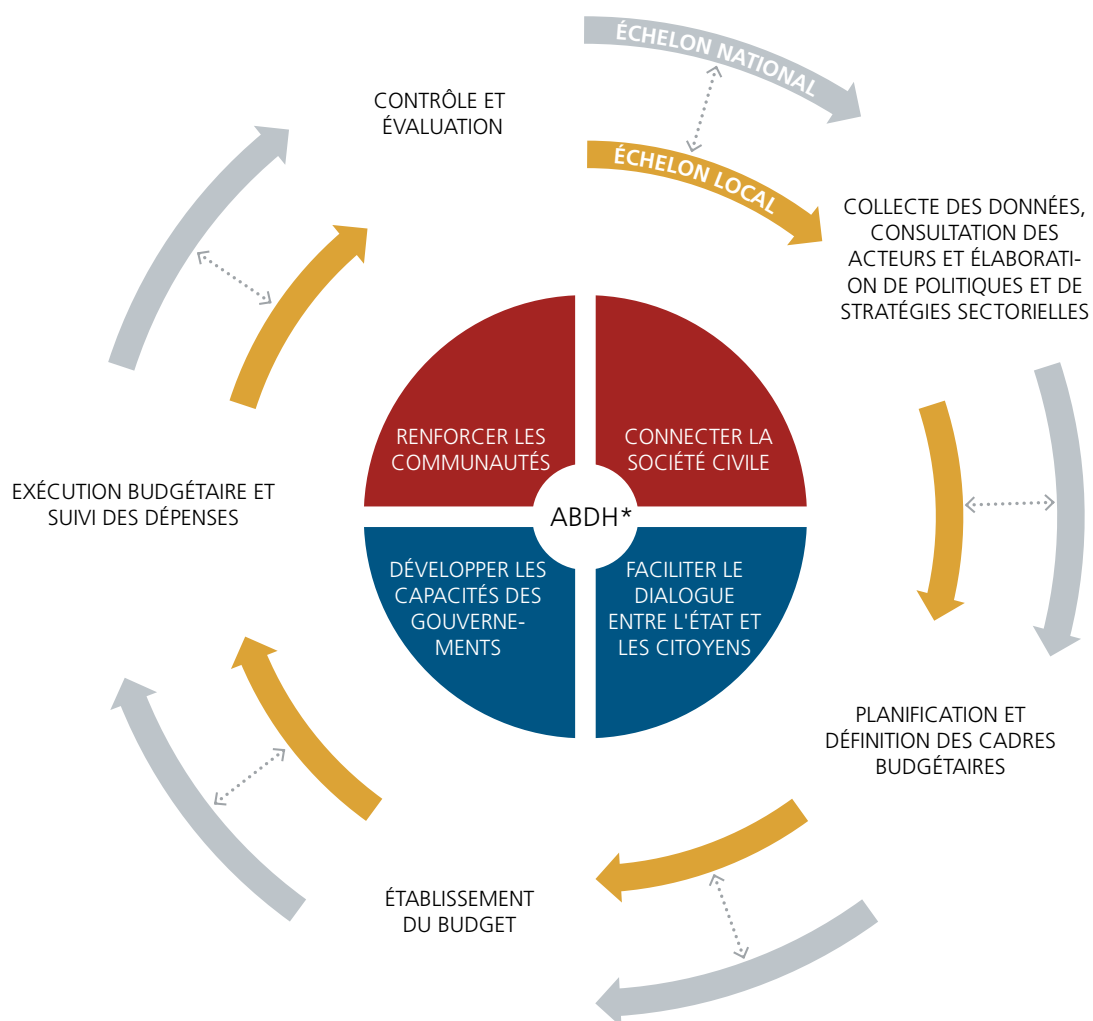


4. Points d'entrée pour la budgétisation socialement inclusive et sensible au genre

Graphique 1 :

Cycle de gestion des finances publiques à deux niveaux

Le tableau ci-dessous présente une liste non exhaustive de points d'ancrage possibles tout au long du cycle de gestion des finances publiques que la DDC considère comme particulièrement pertinents pour la BSI/BSG, tant au niveau national et qu'au niveau local.



Phase	Points d'entrée pour la BSI/BSG
Analyse des besoins et élaboration de possibilités d'action et de stratégies sectorielles	<ul style="list-style-type: none"> • Donner aux collectivités, à la société civile, aux femmes et aux groupes en situation d'exclusion sociale les moyens de déterminer leurs besoins, de s'exprimer et de revendiquer leurs droits • Améliorer les compétences des représentants politiques élus, des fonctionnaires et des citoyens pour qu'ils puissent comprendre et analyser les budgets nationaux et locaux • Promouvoir et organiser des consultations participatives et inclusives avec les acteurs • Créer et soutenir des espaces de dialogue inclusif entre l'État et les citoyens sur les besoins et les priorités en matière de développement
Définition du cadre budgétaire et élaboration du budget (objectifs et priorités budgétaires, allocation des ressources)	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en relation les différents acteurs de la société civile pour les aider à définir des stratégies et des intérêts communs • Mettre en relation les acteurs de la société civile avec les médias et le monde universitaire pour entreprendre des activités de recherche et de sensibilisation reposant sur des données factuelles • Encourager les pouvoirs publics nationaux et locaux à organiser des consultations publiques et à communiquer des informations sur le budget de manière transparente • Favoriser les connaissances financières au sein de la société civile, des associations féminines et des groupes socialement exclus (exemple : les budgets des citoyens en Tanzanie)
Exécution budgétaire	<ul style="list-style-type: none"> • Soutenir les associations de collectivités locales pour qu'elles militent en faveur de transferts fiscaux accrus et de conditions plus favorables pour les municipalités • Renforcer la capacité des élus nationaux et locaux à examiner et à remettre en question l'adéquation des budgets et des services publics • Mettre en relation les organisations communautaires et les groupes informels locaux avec les ONG et les coalitions nationales de la société civile • Renforcer les capacités de compréhension et d'analyse des flux financiers allant du niveau national au niveau local
Suivi budgétaire	<p>Soutenir les processus de suivi à la fois de la mise en place, de la remise en état et de la fourniture des services publics</p> <p>Donner aux groupes communautaires et aux administrations locales les moyens de surveiller la qualité des services publics et les dépenses, notamment par des audits sociaux, des autoévaluations des administrations locales, des fiches d'évaluation par la collectivité ou les citoyens et des systèmes de suivi des dépenses publiques</p> <p>Aider les administrations locales et les communautés à créer et à utiliser des mécanismes de dialogue et de responsabilité sociale</p>
Contrôle et évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Développer les capacités et mettre en place des systèmes de collecte et de gestion de données désagrégées • Renforcer les capacités pour l'évaluation de l'impact des bonnes pratiques et de leur utilisation dans le cycle budgétaire • S'appuyer sur les résultats des évaluations pour défendre l'intégration de la BSI/BSG dans le cadre du processus de gestion des finances publiques au niveau national

5. Pratiques de BSI/BSG dans le cadre des projets de la DDC

La BSI/BSG vise à influencer la dépense publique et à induire des changements sociaux et économiques en finançant ou en subventionnant directement certains types de politiques et de mesures. Elle comprend deux volets.

La gestion du secteur public socialement inclusive et sensible au genre renvoie à la manière dont les affaires publiques sont gérées et dont les organismes publics s'organisent tout au long du cycle de planification, de budgétisation et de fourniture des services publics. Elle permet d'évaluer si la prise de décision dans le secteur public est socialement inclusive et sensible au genre. Elle consiste aussi à vérifier si les résultats, les services et les investissements répondent aux besoins réels.



Amélioration des services publics / Participation et responsabilité, Kirghizistan

Un nouveau code budgétaire, visant à introduire des procédures plus efficaces et transparentes, est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2017 en République kirghize. Les projets intitulés Amélioration des services publics et Participation et responsabilité s'appuient tous deux sur les consultations communautaires pour identifier les services publics qui devraient être inclus en priorité dans les programmes et budgets municipaux et pour déterminer les services publics qui doivent encore être améliorés. Les consultations publiques donnent aux participants l'occasion de discuter de l'importance d'intégrer les dimensions de genre et d'inclusion sociale dans les budgets, les mesures et les services proposés. Après avoir eu recours à divers outils de mobilisation (p. ex. pose d'affiches sur les panneaux d'information dans les espaces publics, envoi de lettres d'invitation aux ménages, annonces par mégaphone et sur des sites internet et bouche à oreille), les collectivités locales kirghizes ont rapidement constaté une augmentation de la participation aux consultations publiques. Mais le facteur qui a le plus fortement contribué à cette hausse est l'observation par les citoyens d'améliorations tangibles dans la fourniture des services publics. La présentation transparente des budgets et des dépenses budgétaires et la possibilité donnée aux citoyens d'exprimer librement leur opinion constituent d'autres bonnes pratiques qui ont amélioré les relations entre les collectivités locales et les citoyens.

Les groupes de suivi et d'évaluation des deux projets apportent en outre un appui pour les procédures d'appel d'offres et d'adjudication de marchés publics. Dans le cadre du projet Participation et responsabilité, ils établissent, en collaboration avec les collectivités locales, les cahiers des charges des mandataires. Ils recueillent également des estimations des coûts auprès d'experts avant le début de la procédure d'adjudication de marchés publics. Ce n'est qu'ensuite que l'appel d'offres est publié sur la page internet et sur les panneaux d'information. Dans le cadre du projet Amélioration des services publics, les groupes de travail collaborent avec un spécialiste des marchés publics pour définir des normes qui serviront de base à l'élaboration des documents d'appel d'offres pour la sélection de prestataires. Les groupes de suivi et d'évaluation s'organisent quant à eux de façon à pouvoir contrôler plus facilement la quantité et la qualité du matériel et des biens achetés en vérifiant les reçus et en évaluant la qualité des travaux de réparation et de réhabilitation. Ils assurent qui plus est le suivi des dépenses budgétaires, ce qui renforce la fonction des organes des collectivités locales en fin d'exercice lorsqu'ils présentent aux citoyens leur rapport de mise en œuvre des plans municipaux et d'exécution des budgets alloués. D'autres outils de suivi et d'évaluation ont été mis en place, notamment des boîtes à suggestions, des panneaux d'information et des fiches d'évaluation citoyenne.

La participation et l'autonomisation politique font référence à la représentation, la participation et l'influence des groupes marginalisés, y compris les femmes, dans la prise de décision. Ce volet consiste à s'attaquer aux pratiques et aux perceptions discriminatoires des groupes minoritaires, aux stéréotypes liés aux rôles des hommes et des femmes, et au statut de subordination des femmes au sein du foyer, de la société et de la vie publique, afin de leur permettre d'exercer leurs droits de participer activement aux processus d'élaboration des politiques à différents niveaux.



Programme Sharique, Bangladesh

Dans le cadre du programme Sharique, les activités portant sur la budgétisation inclusive visaient notamment à encourager les communautés locales (femmes et groupes marginalisés compris) à participer au processus budgétaire, à renforcer les capacités de planification budgétaire des élus et inciter ces derniers à partager les informations, et à créer des espaces de dialogue pour que les citoyens puissent s'entretenir sur les programmes et les budgets avec les élus. En ciblant spécifiquement, le programme Sharique a permis de sensibiliser davantage les femmes et les groupes marginalisés à ces thèmes et d'établir une relation de confiance avec eux. Il a fait appel à la population féminine locale pour engager un dialogue avec ces groupes et favoriser une meilleure compréhension. Le programme a également mis en place des moyens de communication réservés aux femmes pour qu'elles puissent faire entendre leur voix. Les réunions préparatoires organisées en amont des assemblées de quartier ont notamment aidé les femmes à cerner leurs préoccupations et à élaborer des stratégies de représentation, tout en leur donnant confiance. L'attention particulière portée aux obstacles déterminés par le genre, tels que les horaires des assemblées de quartier, a permis de garantir la présence des femmes. Et du fait de cette présence féminine, les participantes se sentaient à l'aise pour formuler leurs demandes.

Le renforcement des capacités des citoyens et des autorités a amélioré l'efficacité du programme dans son ensemble. Les activités de renforcement des capacités comprenaient non seulement des formations sur les budgets et les lois, mais aussi des visites dans d'autres union parishad dans le but d'échanger des idées sur la manière d'augmenter les recettes pour répondre aux besoins de la population. Afin d'induire des changements, l'une des principales stratégies était de sensibiliser les représentants officiels, en particulier les élus des union parishad, aux obligations législatives et aux moyens d'améliorer les systèmes. La démonstration des avantages de la participation directe des citoyens a incité les élus des union parishad à changer leurs pratiques. L'équipe responsable du programme Sharique a également aidé les union parishad à effectuer une analyse budgétaire sensible au genre, ce qui leur a permis de mieux fonctionner. Le système de suivi des résultats et ses indicateurs spécifiquement élaborés pour vérifier les ressources budgétaires affectées aux femmes et aux groupes marginalisés ont permis à l'équipe ainsi qu'aux élus des union parishad d'évaluer les progrès accomplis pour répondre aux besoins de ces groupes de population. Enfin, les collaborations et les partenariats établis avec les organes des collectivités locales dans le cadre du programme ont permis une mise en commun des enseignements tirés. Ces échanges ont créé un espace de dialogue où les administrations locales peuvent réfléchir à des moyens de coordonner efficacement les procédures budgétaires aux niveaux local et national.

6. Suivi de la BSI/BSG dans les programmes et stratégies de coopération de la DDC

La DDC mesure les progrès en matière d'égalité des genres et évalue les processus de gouvernance locale au moyen d'indicateurs de référence thématiques (IRT) et d'indicateurs de référence agrégés (IRA) liés aux objectifs de développement durable (ODD) et à leurs cibles.

Ci-dessous figurent les indicateurs pouvant être appliqués au suivi de la BSI/BSG.

Indicateur de référence thématique relatif au genre pour le suivi de la gestion des finances publiques prenant en compte la dimension de genre. Cet indicateur peut mesurer les ressources consacrées à l'égalité des sexes et la participation des femmes à la gestion des finances publiques afin de mieux prendre en compte la dimension de genre dans la planification, la prise de décisions et les dépenses publiques.

Indicateur proposé : *Nombre de municipalités ayant mené (sur un ou plusieurs points) un processus de budgétisation sensible au genre (grâce à des interventions de la DDC).*

Cet indicateur est lié à **l'ODD 5, cible c** : adopter des politiques bien conçues et des dispositions législatives applicables en faveur de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles à tous les niveaux et renforcer celles qui existent.

L'indicateur correspondant est le suivant : *Proportion de pays dotés de systèmes permettant de suivre et de rendre public le montant des ressources allouées à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes (5.c.1).*

Indicateur de référence thématique relatif à la gouvernance pour le suivi de l'efficacité des initiatives de la société civile.

Indicateur proposé : *Nombre d'autorités locales ayant informé x citoyennes et citoyens en toute transparence, les impliquant dans des processus décisionnels et prenant en compte leurs intérêts dans des programmes budgétaires et des programmes de développement locaux ; nombre d'autorités locales prenant des mesures spécifiques pour une participation équilibrée et pour la prise en compte des intérêts des femmes et des groupes vulnérables. (IRA)*

Cet indicateur est lié à **l'ODD 16, cible 7** : faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions.

Les indicateurs correspondants sont les suivants : *Répartition des postes dans les institutions nationales et locales, y compris les organes législatifs, la fonction publique et les organes judiciaires, par rapport à la répartition nationale, par sexe, âge, situation au regard du handicap et groupe de population (16.7.1) et Proportion de la population qui estime que la prise de décisions est ouverte et réactive, par sexe, âge, situation au regard du handicap et groupe de la population (16.7.2.)*

Ces indicateurs peuvent être utilisés pour étayer les résultats de la stratégie de coopération ou pour assurer le suivi d'un projet ou d'un programme.



7. Bibliographie

Birchall, J. et Fontana, M. (2015)

The gender dimensions of expenditure and revenue policy and systems. Brighton : BRIDGE, IDS. Disponible à l'adresse : <https://www.gov.uk/dfid-research-outputs/the-gender-dimensions-of-expenditure-and-revenue-policy-and-systems>

Budlender, D. (2015)

Participation in Public Finance Reform and Gender (Budget Brief N. 31). Washington D.C. : International Budget Partnership. Disponible à l'adresse : <https://www.agora-parl.org/sites/default/files/budget-brief-31-participation-in-public-finance-reform-and-gender.pdf>

Conseil de l'Europe (2015)

Gender responsive budgeting - Innovative approaches to budgeting. Disponible à l'adresse : [https://eige.europa.eu/resources/EPRS_BRI\(2015\)559503_EN.pdf](https://eige.europa.eu/resources/EPRS_BRI(2015)559503_EN.pdf)

Nazneen S. et Cole N. (2018).

Literature review on socially inclusive budgeting. Berne : DDC

Welham B., Barnes-Robinson K., Mansour-Ille D., Okhandiar R., ODI (2018)

Gender Responsive Public Expenditure Management. Disponible à l'adresse : <https://www.odi.org/sites/odi.org.uk/files/resource-documents/12188.pdf>

Oduor, C. (2015)

Institutionalising Social Accountability in Devolved Governance. Nairobi : Institute of Economic Affairs. Disponible à l'adresse : <https://www.africaportal.org/documents/13150/Institutionalising-Social-Accountability.pdf>

Quinn, S. (2016)

Europe: A Survey of Gender Budgeting Efforts (document de travail du FMI WP/16/155). Washington D.C. : Fonds monétaire international. Disponible à l'adresse : <https://www.imf.org/en/Publications/WP/Issues/2016/12/31/Europe-A-Survey-of-Gender-Budgeting-Efforts-44148>

Direction du développement et de la coopération (DDC, 2016)

Analysing Informal Local Government Institutions. Berne : DDC.

Direction du développement et de la coopération (DDC, 2017)

Gender Responsive and Socially Inclusive Budgeting. Document interne. Berne : DDC.

Direction du développement et de la coopération (DDC, 2017)

Issue sheet: **Gender, Democratisation and Local Governance.** Berne : DDC.

Direction du développement et de la coopération (DDC, 2018)

Sharique Case Study: Gender Responsive Budgeting. Berne : DDC.

Direction du développement et de la coopération (DDC, 2018)

Input paper: Socially Inclusive and Gender Responsive Budgeting. Berne : DDC.

Direction du développement et de la coopération (DDC, 2018)

Case Study: Socially Inclusive and Gender Responsive Budgeting in Kyrgyzstan. Berne : DDC.

Direction du développement et de la coopération (DDC, 2018)

Working paper: **Socially Inclusive & Gender Responsive Budgeting.** Berne : DDC.